



Refus de payer le loyer, comment se passe la suite?

Par **Keller kevin**, le 20/02/2017 à 12:45

Bonjour,

Cela faisait 5 mois que j'étais en location d'appartement avec mon ex-compagne (nos deux noms sont sur le bail). Tout les mois je payais la totalité du loyer, des courses, et tout ce qui suit, étant donné que mon ex- compagne n'a pas eu le salaire qu'elle devait avoir, mon compte bancaire étant en chute libre depuis.

Nous nous sommes séparés pour multiples raisons, j'ai appris récemment qu'elle m'avais fait les pires crasses possible étant ensemble, nous rendons l'appartement ce week-end, le loyer n'est pas payé et je ne souhaite plus payer étant donné que 600 € à payer seul tout les mois n'est pas gérable (et je n'ai pas envie de lui faire de cadeau après tout ça). Donc, je souhaite refuser de payer le loyer cette fois, et les autres si le préavis est de 3 mois.

Ma question est : mon bailleur va se tourner vers mon ex -compagne pour régler, hors elle ne pourra pas non plus. Va-t'il se tourner vers le cautionnaire ? qui est le père de mon ex-compagne. Pourrais-je avoir des poursuites par la suite avec le refus/incapacité à payer le loyer ? Ou le cautionnaire n'aura pas le choix de payer, sans que je sois dans une histoire ? Entre nous je recherche juste à savoir si je vais avoir des problèmes vis-a-vis de ça, plainte ? Jugement ou autre ?

Merci d'avance pour vos réponses et désolé de vous avoir fait un briefing de ma vie.

Bonne journée.

Par **Keller kevin**, le 20/02/2017 à 13:41

Sauf que sa fille est sur le bail aussi, donc les sommes devront etre regler a part egales je suppose?

Par **Visiteur**, le 20/02/2017 à 13:47

Moralité; vous allez emm... ce proprio pour une histoire de c... qui se termine mal !? Et après

on s'étonne que les proprio soient retards !? Mais bon sang réglez votre soucis entre vous sans ennuyer personne d'autre ? Si vous payez les loyers seuls vous vous retournez contre votre ex coloc pour qu'elle vous rembourse !

Par **Keller kevin**, le **20/02/2017** à **13:51**

Sauf que sa fille est sur le bail aussi, donc les sommes devront être réglées à parts égales je suppose?

Par **Keller kevin**, le **20/02/2017** à **13:57**

Sauf que financièrement dans tous les cas je ne peux plus payer les loyers, donc dans tous les cas il devra voir ça avec le cautionnaire.

Par **youris**, le **20/02/2017** à **13:57**

bonjour,
votre bailleur veut être payé de la totalité du loyer, il se moque de qui va payer.
ensuite vous devez régler votre problème entre vous, votre compagne et son père caution.
si la personne caution paie, comme déjà indiqué, elle pourra vous demander de payer même la totalité puisque il doit exister dans votre bail une clause de solidarité.
salutations

Par **Keller kevin**, le **20/02/2017** à **14:07**

Comment réclamer la moitié des loyers à mon ex compagne alors? Par où dois-je passer et comment ça se passe?

Par **Tisuisse**, le **20/02/2017** à **15:43**

Si le père de votre ex paie les loyers en retard, vous rembourserez au père de votre ex la moitié de ces loyers. C'est simple, non ?

Par **Keller kevin**, le **20/02/2017** à **16:00**

Sauf qu'elle ne veut pas payer la moitié du loyer, ne croyez pas que je suis la personne en tort dans l'histoire, même si il n'y aurait pas l'histoire avec mon ex compagne on en arriverais

la, donc, mise a part demander gentiment, y a t'il d'autres moyens, meme judiciaire? Et je ne veut en aucun cas intentionnellement mettre le proprietaire dans les problemes que je rencontre, mais a défaut je n'ai pas d'autres solutions.

Par **Tisuisse**, le **20/02/2017** à **16:05**

Ce n'est pas une histoire de famille, les concubins ne sont pas membres de la même famille.

Par **Keller kevin**, le **22/02/2017** à **10:36**

Le congé a etait donner a nos deux noms, donc le meme délai de preavis, merci de vos reponses.

Par **Keller kevin**, le **23/02/2017** à **13:19**

Nouveauté sur le sujet, j'ai donc reflechi et accepter de payer la moitier du loyer ce mois ci, mon ex compagne veut maintenant que je paye la quasi totalité du loyer, en me "menacant" que si je ne le fait pas, elle ferait passer la caution a mon nom, etant donné que le parquet a noirci d'humidité, la caution va y passer, la caution a etait donner avec un de ses cheques, et il n'a toujours pas etait encaisser. Peut elle faire passer la caution a mon nom, car ca m'etonne fortement. Merci de vos reponses

Par **youris**, le **23/02/2017** à **13:34**

comme la personne caution est le père de votre amie, elle devrait savoir que si vous ne payez pas, votre bailleur s'adressera directement à son père pour être payé, cela devrait la faire réfléchir.

bien entendu, votre ex n'a pas le pouvoir de modifier la personne qui s'est portée caution puisque il s'agit d'un contrat entre le bailleur et la personne caution, elle vous raconte n'importe quoi.

Par **Keller kevin**, le **23/02/2017** à **13:48**

Oui je parle du depot de garantie la.